MONTPEYROUX

BULLETIN MUNICIPAL

ECHO

N° 145

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
MONTPEYROUX

COMMUNE DE MONTPEYROUX

MAIRIE : 6, rue de la Dysse

TEL : 04.67.96.61.07

EMAIL : contact@montpeyroux34.com

SITE INTERNET : www.montpeyroux34.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE 04.67.44.11.38

SOMMAIRE

EDITORIAL DU MAIRE :	P	3
CONSEIL MUNICIPAL :	P	4 à 9
INFOS COMMUNE :	P	10 à 13
UNE GRAPPE D'HISTOIRES	P	14 à 15
HISTOIRE :	P	16 à 21
ASSOCIATIONS :	P	22 à 27
MOANGI :	P	28

ETAT CIVIL

Mr ROUGE Gérard

Mme LAURENT Marie née PLAGNIOL

Mme GARRIGUES Jeanne née QUATREFAGES

Mme MOULIS Huguette née BARATHIEU

Mme SAINTE CLUQUES Denise née AUDRAIN

Félicitations

GABRYEL de CORRE*CHE*R Florence et PLAGNIOL Sébastien

ANAËLLE de ROUVIERE Laurie et BARBE Romain

REDACTION COMMISSION INFORMATION 744 EXEMPLAIRES TIRAGE DU 23 FEVRIER 2021

EDITORIAL

La commune continue son petit bonhomme de chemin au milieu de cette crise pandémique. Certes, le confinement contraint nos sorties et nos déplacements mais, il nous permet de mieux nous recentrer sur notre environnement proche.

La construction de la mairie progresse actuellement, les travaux sont plutôt concentrés sur l'extérieur avec la mise en place d'un bassin de rétention enterré avec tout le système de canalisation.

Au Barry, après le renouvellement des canalisations et de la ligne électrique, l'aménagement du giratoire à l'entrée a commencé.

Nos ainés ont construit notre village sur une ossature de quartiers : le Barry, puis le Bourg avec sa place, ensuite la Meillade, la Dysse, les Mazes et enfin Saint-Etienne. Le nouveau quartier des Prés de la Dysse sera dans la continuité de nos quartiers de Montpeyroux.

Loin de susciter la peur ou la crainte, ce nouveau quartier fait naître l'espoir. L'espoir d'accueillir de nouveaux montpeyrousiens qui viendront maintenir nos commerces, notre école, notre jardin d'enfants, notre vie associative, notre service médical et apporter leur dynamisme.

Car élu depuis 25 ans, j'ai œuvré pour ce village et j'ai toujours travaillé dans l'intérêt de Montpeyroux et de ses habitants. Pas à pas, Montpeyroux s'est construit une image, une mentalité et une qualité de vie. Il n'est nullement question de changer tout cela, il faut simplement s'adapter au nouveau mode d'urbanisme qui, sans changer l'existant, permet d'apporter ce supplément de vie et de dynamisme dont Montpeyroux a besoin pour continuer d'exister.

Certains agitent le spectre de la peur et de l'envahissement, ce n'est nullement cela que nous proposons bien au contraire. Montpeyroux continuera à accueillir le même nombre de personnes mais cet accueil sera organisé sous la forme d'un quartier : Les Prés de la Dysse.

De plus, tout au long de cette procédure mise en place, qui risque de durer 3 ans – c'est dire tout le sérieux de ce projet – vous serez tenus informés de tous les actes d'avancement.

Enfin, je rappelle aux propriétaires de terrains situés à la périphérie des habitations qu'ils sont tenus de débroussailler leur terrain dans le but de préserver les habitations en cas d'incendie. Cette action a un caractère obligatoire, en cas d'incendie les propriétaires seront tenus pour responsables et de ce fait, participeront aux dommages. Au cas où les propriétaires ne réaliseraient pas les travaux, la commune engagera une entreprise qui effectuera les travaux qui seront facturés aux propriétaires. Un courrier sera adressé aux propriétaires afin de leur rappeler leur devoir.

Le Maire Claude CARCELLER

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Novembre 2020

L'an deux mille vingt et le 24 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Claude GOUJON, Catherine GIL, Norbert ALAÏMO, Christophe BOYER, Pauline LAINE-CURTAN, Laure DESVARD, Ludovic GAHLAC, Jim CARTIER, Félix von LUSCHKA-SELLHEIM, Françoise PUGINIER-LUSCHKA.

Etaient excusés : /

Etaient absents : Virginie GUSTAVE et Marie-Claire FRYDER

Ont donné procuration

Date de la convocation : 17/11/2020

Secrétaire de séance : Cathy GIL

Approbation du procès verbal du 25 septembre 2020 : à la majorité

Arrivée de Mmes Virginie GUSTAVE et Marie-Claire FRYDER à 18h41.

Objet :Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal L'art 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

La Loi du 7 août 2015, en ses art 82 et 123, prévoit cette obligation applicable aux communes de plus de 1000 habitants à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, soit 2020.

Le projet de règlement intérieur est présenté.

Après discussion certains points sont précisés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Montpeyroux,

<u>Objet</u> :Désignation des membres siégeant à Hérault Ingénierie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision du conseil municipal du 25 septembre 2020, qui désignait en tant que délégués communaux amenés à siéger à L'Assemblée Générale de l'Agence Départementale d'assistance technique Hérault Ingénierie :

- en tant que titulaire : Monsieur Claude CARCELLER
- en tant que suppléant : Monsieur Bernard JEREZ.

Or, lors de la rédaction de la délibération il a été mentionné par erreur Monsieur Claude *GOUJON* au lieu de Monsieur Claude *CARCELLER*.

Monsieur le Maire demande au conseil de re délibérer à ce sujet, afin d'annuler la délibération du 25 septembre et la remplacer par celle d'aujourd'hui.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE ainsi qu'il suit les délégués communaux amenés à siéger à L'Assemblée Générale de l'Agence Départementale d'assistance technique Hérault Ingénierie :

- en tant que titulaire : Monsieur Claude CARCELLER
- en tant que suppléant : Monsieur Bernard JEREZ.

DIT que cette délibération ANNULE et REMPLACE celle du 25 septembre 2020 relative au même sujet.

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer les services concernés.

<u>Objet</u> :Eclairage public / pérennisation de l'extinction

Présentation par Bernard JEREZ qui fait état d'une économie de 15 000 E sur l'Eclairage Public (E.P) de 2017 à 2020, pour info le photovoltaïque représente un revenu d'environ 10 000 € par an.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations en date des 28 mars et 10 décembre 2019, qui décidaient d'interrompre l'éclairage public de 0h à 6h, tous les jours de la semaine.

Cette décision avait été mise en place à titre expérimental pour 6 mois, puis renouvelée.

Aujourd'hui, la commune dispose de suffisamment de recul pour en apprécier l'impact.

Selon le bilan effectué, il n'a pas été constaté d'incidence particulière : il n'y a pas eu plus de cambriolages, ni d'accident ou incident particulier directement liés. Les retours de la population sont en grande majorité positifs et l'économie réalisée sur les factures d'énergie électrique est importante. Depuis, d'ailleurs, plusieurs communes de la vallée d'Hérault ont pris contact avec Montpeyroux pour connaitre la procédure afin de l'instaurer sur leur territoire.

Le constat est donc globalement très positif.

Un conseiller municipal fait remarquer que les Lutins et la déchetterie restent éclairés la nuit,

un Adjoint répond qu'une demande a été faite à la CCVH.

Un conseiller municipal trouve que l'extinction l'été est un peu tôt, il lui est répondu que les commerçants sont favorables à ne pas changer les horaires.

Monsieur le Maire propose donc de maintenir cette action de façon définitive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'interrompre l'éclairage public sur tout le territoire de la commune, de 0h à 6h, tous les jours de la semaine, et ce de façon définitive.

CHARGE le Monsieur le Maire, dans le cadre de son pouvoir de police, et notamment par d'en fixer les conditions précises.

<u>Objet</u> :Fonds de concours CCVH

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une médiathèque, pour un montant de travaux de 251 042 € HT, il précise que le plan de financement prévisionnel prévoyait entre autre une demande d'aide auprès de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH), pour un montant de 67 745 €, dans le cadre du fonds de concours « lecture publique ».

Lors du conseil communautaire du 28 septembre 2020, une aide de 58 695 € a été accordée à la commune de Montpeyroux.

S'agissant d'un fonds de concours, il convient de l'accepter expressément.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'aide financière intercommunale de 58 695 €, accordée par la CCVH, dans le cadre du fonds de concours « lecture publique ».

<u>Objet</u> :Schéma de mutualisation – Avenant de prorogation

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le schéma de mutualisation des services mis en place par la communauté de communes et auquel la commune a décidé d'adhérer par délibération en date du 31 juillet 2015.

Il précise également, que suite à l'évaluation du schéma de mutualisation conduite en 2020, une démarche de révision du schéma de mutualisation sera menée en 2021 afin de faire évoluer certains services mutualisés, voire de créer de nouveaux services, dans le cadre d'un travail collaboratif mené avec l'ensemble des communes de la vallée de l'Hérault. Les propositions de changements des communes membres pourront être discutées durant l'année 2021 et être intégrées aux prochaines conventions de mutualisation qui lieront la commune et la Communauté de communes à partir de 2022. Dans cette attente et dans une optique d'harmonisation de prise d'effet des futurs services mutualisés, il a été proposé aux communes adhérentes lors des commissions de gestion paritaire de conclure des avenants avec la Communauté de communes afin de prolonger la durée des conventions initiales des services (soit jusqu'au 31 mars 2022).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les avenants portant prorogation des conventions de mutualisation, des services suivants :

Service informatique (Télécommunications, Reprographie, Informatique)

Observatoire fiscal

Opérations d'aménagements

Ingénierie de proximité en matière d'urbanisme.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants avec la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

<u>Objet</u> : Schéma de mutualisation – Adhésion au groupement de commande « Informatique et Télécom »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le schéma de mutualisation des services mis en place par la communauté de communes et auquel la commune a décidé d'adhérer par délibération en date du 31 juillet 2015.

Il précise également qu'afin d'assurer la passation et l'exécution des marchés du service informatique mutualisé, il est nécessaire de créer un groupement de commande, que cette décision est issue de la volonté de chacun de ses membres et qu'après consultation des communes membres, comme proposé en commission de gestion paritaire du 15 octobre 2020, le consensus s'établit autour des points suivants :

Le périmètre d'action : tout achat, matériels, logiciels et services, en matière d'informatique, de reprographie et de télécommunications

Le coordonnateur : la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

La Commission Appel Offres : forme ajustée aux besoins

Les missions du coordonnateur : passation et exécution des marchés, à l'exception de la commande et du paiement assuré en direct par chacun des membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commande pour la passation de marchés informatiques et télécoms,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

<u>Objet</u> : Schéma de mutualisation – Election des membres de la CAO pour le marché « informatique et télécom »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le schéma de mutualisation des services mis en place par la communauté de communes et auquel la commune a décidé d'adhérer par délibération en date du 31 juillet 2015.

Il explique que, dans le cadre de l'adhésion de la commune au groupement de commande pour la passation de marchés informatiques et télécoms, la convention prévoit la mise en place d'une commission d'Appel d'offres (CAO) présidée par la Communauté de communes en tant que coordonnateur et constituée d'un représentant de chaque membre du groupement.

Il convient donc d'élire parmi les membres titulaires de la CAO de la commune élus en date du 25 septembre 2020, un représentant et son suppléant ayant voix délibérative dans la CAO compétente pour la passation des marchés « informatique et télécom ».

En réponse à la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte de procéder à un vote à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ELIT Madame Cathy GIL, en tant que titulaire et Monsieur Bernard JEREZ en tant que suppléant pour siéger au sein de la CAO du groupement de commandes pour la passation de marchés informatiques et télécoms.

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer les services concernés.

<u>Objet</u> :Archives départementales – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet d'aménagement d'une nouvelle mairie intègre une salle d'archives permettant l'archivage et la conservation des documents de la commune dans des conditions idéales.

Les travaux afférents à cette opération sont estimés à 17 696 € HT.

Monsieur le Maire indique que l'opération peut faire l'objet d'une attribution de subvention du conseil départemental de l'Hérault dans le cadre de l'aide aux communes pour l'archivage de leurs documents administratifs et propose à l'Assemblée d'approuver le projet et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de création d'une salle d'archives pour un montant HT de 17 696 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault.

<u>Objet</u> :Archives départementales – Adoption Charte

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la réalisation d'un local d'archives dans la nouvelle mairie et la demande de subvention correspondante, il convient d'adhérer à la Charte de conservation et de valorisation des archives territoriales.

La Charte définit les règles de fonctionnement exigibles des services d'archives pour faire partie du réseau des services d'archives communaux soutenus par le Département et collaborant avec lui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Charte.

<u>Objet</u> :Œuvres sociales – Personnel communal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a toujours proposé des actions sociales pour le personnel communal, en adhérant notamment à certains organismes (COS, CNAS).

Cependant, en examinant l'aspect financier de cette action et toujours dans un souci d'une gestion optimisée, il s'avère que la cotisation versée par la commune (environ 4500 € par an) ne profite que très peu en retour envers son personnel communal (en moyenne 700 € par an). Une réflexion a donc été menée, et a abouti à la proposition suivante : la commune pourrait gérer directement cette action sociale envers son personnel. Le coût en serait diminué de moitié pour la commune et le personnel bénéficierait de beaucoup plus d'aide.

Il précise qu'ont été reprises toutes les actions prévues précédemment et que ces aides concernent tous les agents titulaires ou contractuels (de plus de 6 mois), à temps complet ou incomplet, en fonction au sein d'un service de la commune au moment de la demande.

Il précise aussi que ce système sera beaucoup plus équitable, car certains agents ne demandent pas les aides dont ils pourraient bénéficier ; traitées directement en Mairie, certaines aides (rentrée scolaire, Noël des enfants) seront versées directement.

Un Adjoint ne veut pas de versement systématique sans demande de l'intéressé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

DECIDE de mettre en place une action sociale directe envers le personnel,

ACCEPTE le détail des actions ,

PRECISE que le budget correspondant sera prévu chaque année au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche utile à cet effet et notamment prendre en compte les demandes des agents et verser les aides correspondantes le cas échéant.

***Objet* : Don aux communes sinistrées – Gard et Alpes Maritimes - 22 sept et 7 oct 2020.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les derniers évènements tragiques ayant touché différentes communes du Gard et des Alpes Maritimes, lors des intempéries des 22 septembre et 7 octobre dernier.

Il propose de venir en aide aux territoires touchés, répondant ainsi à l'appel de l'Association des Maires de l'Hérault.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de venir en aide aux communes sinistrées lors des intempéries du 22 septembre dans le Gard et du 7 octobre dans les Alpes Maritimes,

FIXE cette participation globale à 1 € par habitant, soit 1 365 € et dit qu'elle sera versée sur le compte ouvert par l'association des Maires du Département de l'Hérault,

CHARGE le Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

La séance est levée à 20h

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE DE
MONTPEYROUX

POINT INFO
LE PROJET DU NOUVEAU QUARTIER « LES PRES DE LA DYSSE »

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE DE
MONTPEYROUX

« Le projet est lancé. Il est structurant et prendra en compte tous les aspects techniques, environnementaux, paysagers et architecturaux ainsi que la circulation, les parkings, les espaces publics ; sans oublier l'aspect humain en favorisant l'intégration et l'adaptation des nouveaux venus. Le projet viendra aussi en appui au budget de la commune pour maintenir la dynamique de notre village. »

DERNIERS ÉVÈNEMENTS

26 JANV.

Vote de l'initiative au conseil municipal

Le 26 Janvier 2021, le conseil municipal a voté l'initiative Z.A.C. C'est-à-dire que le nouveau quartier sera réalisé selon le processus réglementaire « Zone d'Aménagement Concerté ».

PROCHAINS ÉVÈNEMENTS

Choix d'un bureau d'études

La commission mise en place par le conseil municipal va choisir le bureau d'études qui va les accompagner pendant toute la phase d'élaboration du cahier des charges, incluant les phases de concertation avec les habitants et la mise en œuvre des différentes études.

Premières réflexions sur les prescriptions communales

La commission pour le Nouveau Quartier va commencer à élaborer les prescriptions communales, accompagnée par le bureau d'études préalablement choisi. Ces prescriptions seront dans un premier temps « grossières », puis affinées au fil des concertations avec les habitants et des résultats des différentes études.

EN SAVOIR PLUS

POURQUOI FAIRE UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ ?

Depuis plus de 20 ans, selon les différentes réglementations du POS, il s'est bâti des logements sur Montpeyroux, sans pouvoir mener de véritable réflexion urbanistique et paysagère (gestion de l'eau, circulation, stationnement, piétonnier, etc.). Ce qui a pu générer des disfonctionnements. De plus, les équipements inhérents à ces nouvelles habitations (réseaux d'assainissement, routes, etc.) ont dû être pris en charge par la commune. Les règles d'urbanisme ont changées depuis et le principe *habiter sans s'étaler* énoncé par l'État nous oblige vers un nouveau mode d'urbanisation. **La Zone d'Aménagement Concerté nous permet de mener cette réflexion urbanistique globale en réalisant un cahier des charges élaboré en concertation des habitants, et accompagné par un bureau d'études.**

COMBIEN CELA COÛTERA À LA COMMUNE ?

Cela ne coûtera rien, et nous pourrons faire financer des équipements publics par l'aménageur. Par ailleurs, une réserve foncière est prévue afin de se doter d'un espace qui peut permettre à la commune à tout moment de disposer d'un terrain pour implanter d'éventuels équipements publics. Enfin, pour rester dans le domaine financier, la venue de nouveaux habitants, à travers leur participation aux taxes, vont venir abonder le budget de la commune ce qui permettra de compenser la baisse des dotations de l'état.

QUELLES SERONT LES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DU NOUVEAU QUARTIER ?

La commune est accompagnée par un cabinet d'avocats cadrant le côté réglementaire de la procédure :

1. **Élaboration du nouveau quartier** : élaboration du cahier des charges, avec l'assistance d'un bureau d'études. Viendront nourrir le cahier des charges :
   - ✓ **des concertations avec le public.** Pendant l'élaboration du projet, des phases de concertations avec les habitants, les associations, etc. sont prévues.
   - ✓ **des études préalables** (étude hydraulique, étude paysagère, étude environnementale et de saisonnalité, étude d'impact à la fois sur l'environnement et sur l'économie du village, et enfin, étude urbanistique afin que le nouveau quartier s'intègre avec le bâti existant, tout en pensant à la circulation, au piétonnier, au stationnement)
2. **Approbation du projet** : lancement de la réalisation du nouveau quartier
3. **Réalisation du nouveau quartier** : du fait de la multiplication des études et de la complexité des procédures, le premier coup de pioche n'est pas prévu avant 3 ans et devrait s'étaler sur une bonne dizaine d'années. Donc une intégration progressive et raisonnée du flux d'habitations.

ÉTAPE D'ÉLABORATION

Le projet est actuellement dans son étape d'*élaboration*. Au cours de cette étape, la commune va élaborer un cahier des charges, en concertation avec les habitants, et accompagné par un bureau d'études.
Ce cahier des charges sera constitué à la fois des prescriptions de la commune, et des nombreuses études préalables.

COMMISSION

Dans le cadre de la mise en place d'une Zone d'aménagement concerté, la commune a mis en place une commission constituée des élus suivants :

- Bernard JEREZ
- Claude GOUJON
- Catherine GIL
- Virginie GUSTAVE
- Jim CARTIER

CHIFFRES CLEFS

7,97 hectares

Surface totale à aménager, devant intégrer la zone d'habitations (6,5 ha), et la zone réservée pour des équipements publics (1,47 ha).

13 logements

Nombre de logements minimum à prévoir en moyenne, par hectare. Les logements peuvent être des maisons individuelles, des maisons mitoyennes ou des appartements

R+1

Hauteur maximum du bâti. Les bâtiments d'habitation pourront être soit de plein pied, soit avec un étage.

CCAS Montpeyroux

C.C.A.S de Montpeyroux

Le traditionnel repas des aînés ne pouvant avoir lieu en janvier, le CCAS (centre communal d'action sociale) de Montpeyroux a offert à tous ses aînés de + 80 ans une douceur sous forme de chocolats.
La distribution a été faite par des membres du CCAS, entre le 6 Janvier et le 25 Janvier, (pour les retardataires que nous n'avions pas réussi à voir).
Par ces présents nous voulions simplement leur présenter nos vœux pour cette nouvelle année et prendre de leurs nouvelles. Le maintien du lien avec nos aînés s'avère plus que jamais indispensable.
Tout cela s'est fait dans une bonne humeur, et a été apprécié autant par nos ainés que par les bénévoles : la preuve en images !!

Nous vous informons que depuis mardi 19 janvier 2021, le centre de vaccination de Gignac a fait ses premières vaccinations (vaccin Pfizer / Bion Tech), pour les personnes de 75 **ans et plus, vivant à domicile.**
Les professionnels de santé (médecins et infirmiers) sont installés dans un local mis à disposition et équipé par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.
Il sert de centre de vaccination les matins (9h-13h **) sur rendez-vous** et continue à être centre de dépistage (tests antigéniques) les après-midi (14h-16h), **sans rendez-vous**, du lundi au samedi.
Il est situé au giratoire de la RD32 à l'entrée de Gignac dans **l'ancien garage Peugeot, chemin du moulin de Carabotte**.
Un numéro unique pour prendre rendez-vous est mis en place pour l'Occitanie : 08.09.54.19.19.
La prise de rendez-vous est aussi possible sur **www.doctolib.fr** depuis le 15 janvier référence : *CC Vallée Hérault - Gignac - Vaccination Covid*
Si l'agenda du site se bloque, pas d'inquiétude, c'est que le nombre maximum de rendez-vous pour la période est atteint en fonction des vaccins livrés. Il faut donc réessayer ultérieurement.

La consultation pré-vaccinale chez le médecin traitant n'est pas obligatoire mais elle est conseillée.

Hérault Transport et la Région Occitanie viennent de passer un accord pour organiser des navettes gratuites entre les domiciles des personnes en difficulté de déplacement et les centres de vaccination Covid-19.
Pour cela, Hérault transport a fait appel à un prestataire pour réaliser ce Transport à la Demande (TAD) dans le cadre de ses compétences.
Un numéro vert a été mis en place pour réserver : 0805 460306

Pour toute information : https://www.herault-transport.fr/actualites/tc/tad-gratuit

Pour en savoir plus : https://lio.laregion.fr/tad-vaccin-covid

Pour les personnes de 75 ans et plus habitant Montpeyroux, **isolées et ne pouvant pas se faire accompagner par un proche au centre de vaccination, le CCAS se met à votre service pour vous accompagner le jour de votre rendez-vous au centre de vaccination.**
Vous pouvez faire une demande au CCAS : 06.17.84.66.23.

INFOS COMMUNE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE DE MONTPEYROUX

LE BARRY

Les travaux d'aménagement de l'entrée du hameau du Barry ont commencé.

Le but de cet aménagement est de préserver la tranquillité des habitants en accueillant les visiteurs (40 000 environ par an) dans les meilleures conditions.

Ce projet, proposé par l'association « Rebourdelis et les Amis du Barry », présenté en réunion publique le 13 janvier 2016, consiste à réaliser un giratoire à l'entrée du hameau afin d'empêcher les visiteurs et les nombreux randonneurs qui fréquentent les chemins autour du Castellas de pénétrer en voiture dans le Barry en les incitant à se garer sur le parking, limitant ainsi l'accès seulement aux riverains. Une aire de retournement et de stationnement pour les cars est prévue afin qu'ils puissent manœuvrer en toute sécurité et se positionner dans le sens du départ. (Le plan de cet aménagement est affiché sur un panneau installé sur le chantier).

Les aménagements ont commencé par l'enfouissement des réseaux d'eau et d'assainissement, ceux de surface débutés le 15 février occasionneront une gêne à la circulation, mais l'entreprise PASTOR en charge des travaux s'efforcera de les réduire.

LA MAIRIE ET LA MEDIATHEQUE

Les travaux avancent normalement malgré la crise sanitaire. Comme vous avez pu le constater les aménagements extérieurs ont débuté. Un réservoir de rétention de 200 m3 a été réalisé afin de recevoir les eaux de pluie des deux bâtiments et de les évacuer (comme le veut la loi) au maximum sur le terrain afin d'éviter de saturer le réseau pluvial.

La médiathèque est presque terminée, il est temps maintenant de penser au mobilier afin que cet endroit devienne un lieu de rencontre agréable et convivial.

Quant à la mairie, elle a pris un peu de retard mais l'assiduité des artisans permettra de le rattraper en partie. L'isolation est réalisée, les cloisons sont montées et l'électricien est en cours d'intervention.

A PARTIR DU 1ER MARS 2021, LE TRI SE SIMPLIFIE

Tous les emballages se trient !

AFIN DE FACILITER LE GESTE DE TRI ET AMÉLIORER LE RECYCLAGE DES DÉCHETS, NOTRE TERRITOIRE VA PASSER À L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI. AINSI, À COMPTER DU 1ER MARS 2021, VOUS POURREZ TRIER TOUS VOS EMBALLAGES.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans la colonne jaune, avec les emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés dans le bac gris car on ne savait pas les recycler.
Mais, aujourd'hui, les procédés ont évolué et le centre de tri de Montpellier a été modernisé pour trier et permettre le recyclage de plus de matériaux. Il a donc été choisi par le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault pour trier les emballages de notre territoire.

Qui est concerné ?
L'ensemble des habitants des Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault vont pouvoir, dès le 1er mars, trier tous leurs emballages.

Et en pratique ?
Les nouvelles consignes de tri seront plus simples. Il n'y aura qu'une question à se poser : est-ce que c'est un emballage ? Si oui, alors on pourra le déposer dans la colonne jaune ! Le papier et le verre devront toujours être déposés dans les colonnes bleues et vertes.

Quelques exemples de déchets qui pourront être mis dans la colonne jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, bouteilles, flacons, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sacs plastiques...
Un guide du tri vous sera envoyé avant le 1er mars !

Au 1er mars 2021, une seule chose à retenir : tous les emballages se trient !

3 RAISONS DE TRIER SES EMBALLAGES

Le tri : un geste simple
Au 1er mars, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans la colonne jaune. Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider !

Le tri : première barrière à la pollution
Une fois les emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets et de limiter la pollution de l'air, de l'eau ou des sols et la consommation d'énergie dues à l'extraction de ressources naturelles.

Le tri : pour faire des économies
Une fois triés, les emballages sont collectés et apportés en centre de tri, où ils sont séparés par famille de matériaux. La revente de ces matériaux à des recycleurs permet d'alimenter le budget déchets de la collectivité alors qu'un emballage, qui n'est pas trié mais enfouis, lui coûte de l'argent.

En septembre dernier, la mairie a soutenu activement le lancement de la démarche Montpeyroux 2030 afin de favoriser l'émergence d'initiatives et d'expérimentations citoyennes au sein de notre village. Et, nous sommes heureux de constater qu'un grand nombre d'initiatives foisonnent au sein de cette démarche, ainsi qu'au sein de nombreuses associations montpeyrousiennes.

Aujourd'hui, la mairie expérimente une nouvelle organisation afin d'apporter une écoute équitable à chaque initiative citoyenne – qu'elle soit issue de la démarche *Montpeyroux 2030* ou non - d'une part, et afin de clarifier l'implication de certains élus participant à titre personnel à la démarche *Montpeyroux 2030* d'autre part.

Ainsi, chaque montpeyrousien qui souhaite l'appui de la mairie dans le cadre de la mise en place d'une expérimentation ou d'une initiative citoyenne, **peut se rendre en mairie afin de retirer un formulaire de demande de soutien.** Cette demande sera ensuite étudiée selon notamment des critères de faisabilité et de coûts pour la commune ; et une réponse sera apportée au demandeur.

Claude Carceller et l'ensemble de son équipe réaffirment le soutien de la mairie envers la vie associative, les commerçants du village, et la démarche Montpeyroux 2030.

MONTPEYROUX

FICHE PROJET CITOYEN
Demande de soutien pour une initiative citoyenne

CADRE RESERVE A LA MAIRIE

Dossier reçu le :

RESPONSABLES DU PROJET (personnes à contacter – 2 maximum) **:**

Nom et prénom	téléphone	email

Cette initiative se fait-elle dans le cadre ou en partenariat avec une association ? ☐ OUI ☐ NON
Si oui, précisez l'association :

TITRE de l'initiative / du projet :

OBJECTIFS de l'initiative / du projet :

PUBLIC visé par le projet (à qui le projet s'adresse-t-il ?) :

BUDGET / COUTS ESTIMES du projet :

Nombre de PARTICIPANTS : **dont _____ montpeyrousiens**

DESCRIPTION du Projet ou de l'initiative :

Des gènes de champions !

Avant la crise du Covid-19, je faisais de la gym tous les lundis et jeudis soirs avec le foyer rural. Parmi les assidus, nous comptions Morgane Troussier, qui m'apprend un soir qu'elle fait de la moto tout terrain en compétition ! Je suis étonnée et impressionnée. On m'explique alors que son père, Stéphane Troussier est multiple champion de moto tout terrain et que Morgane suit ses traces ! Je décide donc de vous faire découvrir aujourd'hui nos 2 champions montpeyrousiens.

La passion de la moto chez Stéphane est apparue très tôt. « A 12 ans, je piquais la moto tout terrain de mon frère pour faire des tours dans le jardin ». 12 ans ? Je le regarde comme s'il avait perdu la tête. A 12 ans, on ne passe pas son permis… Mais Morgane me confirme. En effet, les enfants ne sont pas obligés d'attendre pour faire de la moto tout terrain, car il ne s'agit pas des mêmes motos que les routières, et que cela se pratique sur des terrains encadrés. D'ailleurs, elle me confie avoir réalisé sa première course à 16 ans. Je leur demande alors de me raconter ce qu'est « l'enduro », n'y connaissant moi-même rien.

> « A 12 ans, je piquais la moto TT de mon frère

L'enduro, c'est une course de motos tout terrain qui se pratique sur un terrain rural, avec des obstacles naturels. Les pilotes réalisent trois tours d'une boucle pendant 8 heures ! Chaque tour est ponctué de 3 tronçons, appelés *boucles*

Stéphane Troussier

spéciales, où les pilotes sont chronométrés. Morgane me signale qu'entre chaque tour, les pilotes peuvent faire des pauses de ravitaillement : faire le plein d'essence et manger un morceau. Ce à quoi Stéphane rétorque que parfois ils n'ont pas le temps de s'arrêter ! « Une fois, je n'avais pas pu m'arrêter. Il me restait de quoi faire 10km seulement… Je suis allé demander de l'essence à un pépé dans une ferme, qui l'a pris dans son motoculteur ! » Je ne comprends pas : pourquoi s'arrêter dans une ferme ? « Parce qu'on est tracé avec un transpondeur » me répond Morgane. Evidemment, les pilotes sont tracés pour éviter la fraude : impossible de couper le circuit en empruntant une *vraie* route pour aller plus vite, ou faire demi-tour… Chacun doit gérer sa course à la fois en termes de performances (vitesse, obstacles) et de ressources (essence, physique).

Ils sont tellement passionnés ! Je leur demande ce qui les attire tant. Stéphane me parle alors « d'aller se promener en extérieur, de faire l'aventurier et de piloter une machine » d'un air si tranquille qu'il me donne l'impression de parler d'une petite promenade de santé. Puis Morgane ajoute « c'est l'ambiance conviviale ». Alors là, je suis perdue : en quoi, tourner en rond en moto dans la boue, c'est convivial ? Alors elle me raconte la vie à côté de la course : « On part tout le week-end, et on se connait tous là-bas. En général, on dort dans notre camion, mais parfois on est invité à dormir chez les uns ou les autres » Car cet univers, c'est comme une grande famille où les courses sont l'excuse de se retrouver. D'ailleurs, Morgane a très tôt accompagné son père. « Au début je le suivais avec maman ; après il y avait des féminines qui m'ont motivée ; et ensuite je me suis lancée ! »

Des féminines ? Il s'agit des pilotes filles. Morgane est fière, elle précise qu'on les appelle « féminines » car elles le sont ! Je trouve cela passionnant que des filles pratiquent la moto tout terrain tout en revendiquant leur féminité ! Morgane relativise en me précisant que les féminines ne représentent que 5% environ des pilotes sur une course. Je lui demande alors, qu'est ce qui est le plus compliqué dans ce

LEUR PALMARÈS

Stéphane compte environ 200 podiums en courses de ligues et Championnats de France tout réuni ! Retenons ses derniers exploits de Champion de France d'enduro en 2015 et Champion de France d'endurance tout terrain en 2020... Stéphane et Morgane sont tous deux champions de ligue Occitanie d'endurance tout terrain, chacun dans sa catégorie, deux années de suite (2018 et 2019) ! Morgane est également Vice Championne de France d'endurance tout terrain en 2020;

sport pour une féminine ? « Les obstacles. Mais heureusement, maintenant il y a une grande bienveillance. » Stéphane m'explique que si une féminine est bloquée sur un obstacle lors d'une course, il y a toujours un homme pour s'arrêter et l'aider à passer l'obstacle. Et aujourd'hui, il existe même une course international 100% féminine !

« Il y a une grande bienveillance

Et la préparation ? Comment nos champions préparent leurs courses ? Pour Stéphane, il n'y a pas d'entraînement à proprement parler. Il fait de la moto « le week-end, en loisirs. C'est divertissant ». Pour Morgane, c'est plus sérieux. « Au début, j'ai pris 2-3 cours pour la technique, en plus des entraînements avec papa. Mais c'est surtout de la préparation physique. » Et là, c'est intense : Morgane fait du sport tous les jours ! Contrairement à son père qui reconnait s'être relâché sur ce sujet, car il roule avec sa technique, son expérience. Pour autant, chaque course est soigneusement préparée. La veille, Stéphane traîne Morgane pour une *reconnaissance.* Qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il fasse nuit, ils marchent sur le circuit pour identifier les obstacles qui

Morgane Troussier

les attendent. Au risque même de se perdre, une fois, dans la nuit et de mettre 2h à retrouver leur camion !

Tout semble aventure. Et d'autant plus lorsque je vois des photos où Stéphane et elle sont recouverts des pieds à la tête de boue ! Sans parler de l'état des motos… On ne voit même plus la peinture, tellement elles sont sales ! Morgane m'avoue « des fois, pendant une course, tu croises le regard de pilotes en détresse. Et même toi, tu te dis *qu'est-ce que je fous là ?* Mais dès le mercredi suivant, on se regarde avec papa et on se dit *Elle est quand la prochaine course ?* ». Car chaque course est un challenge ! C'est ce qui les anime. Surtout Stéphane dont l'objectif est de faire le meilleur score au niveau de la ligue (c'est-à-dire cumuler le plus de points en fin de saison en gagnant le plus de courses). Avec une telle passion, je leur demande si la moto est aussi leur véhicule au quotidien ? Morgane réagit de suite « Non ! C'est trop dangereux ! » Alors là, j'éclate de rire ! Je ne m'y attendais pas. Stéphane précise « ça n'a rien à voir. J'ai les deux passions, mais c'est différent. » Je finis par comprendre : la moto tout terrain est sur des terrains clôturés où les risques sont identifiés. Alors que sur la route, les dangers sont imprévisibles.

« Je ferai de la moto jusqu'à ma mort

Et dans 10 ans : toujours à faire de l'enduro ? Aucun ne se voit encore à faire de la compétition d'enduro dans 10 ans. Même si pour Stéphane, la moto c'est sa vie « Je ferai de la moto jusqu'à ma mort ». Son rêve maintenant ce sont des « road trips sur plusieurs jours dans des contrées lointaines. ». Je les quitte en rêvant de rallyes dans le désert, de paysages magnifiques… alors que l'heure du couvre-feu sonne. Merci à Stéphane et Morgane pour cet accueil chaleureux et cette passion partagée !

Pauline

STEPHANE ET MORGANE SE DÉVOILENT

La moto tout terrain c'est plutôt...

UN LOISIR ou UN SPORT
[Morgane] et [Stéphane] Les deux !

MASCULIN ou FEMININ
[Stéphane] Plus masculin
[Morgane] Il y a quand même des féminines ! Et elles ne sont pas des garçons manqués. Ce sont des vraies féminines !

INDIVIDUEL ou EN EQUIPE
[Stéphane] Individuel. Même si il y a beaucoup de complicité.
[Morgane] On est ensemble jusqu'au départ, mais dans la course, c'est chacun pour soi.

A RISQUES ou DANGEREUX
[Morgane] Dangereux quand même
[Stéphane] Pour moi, c'est pareils. Tout est réfléchi. Si il y a des dangers ou des risques, on peut les analyser.

faire de la MOTO ou de la MECANIQUE
[Morgane] Moi, c'est faire de la moto. J'essaie de faire un peu de mécanique comme la fois où papa n'était pas là et où, pour aller faire un tour avec des copains, il fallait changer un pneu... Et dans ce cas « Allô papa ? »
[Stéphane] Pour moi, l'un va pas sans l'autre. On ne peut pas partir faire de la moto si elle n'est prête. C'est d'ailleurs moi qui prépare les motos avant chaque course.

1849 :

- Le 15 mars 1849, le conseil décide de faire un emprunt de 14000 frs pour la construction du Pont de Fouques.

1850 :

- Le 10 novembre 1850, le total des achats de terrain pour la construction du Pont de Fouques et de ses annexes s'élève à la somme de 2.827 frs 34 centimes.

1852 :

- Un lavoir à St Etienne.

Le 6 octobre, assemblée du conseil municipal.
M. le maire dit qu'ayant fait part à M. Comolet aîné négociant à Cette du projet de faire un lavoir aux bains de St Etienne dont la dépense s'élèverait à 1100 frs, M. Comolet fit l'offre généreuse d'en payer la moitié ; ce voyant, nous maire nous engageons à payer l'autre moitié. Il ne reste donc plus qu'à obtenir l'autorisation préfectorale.
Le conseil accepte le don de M. Comolet et de M. le maire et prie ce dernier de demander l'autorisation nécessaire pour la construction du dit lavoir.

1854 :

- En mai délibération relative au transfert du cimetière. Le conseil étant données les explications de M. le maire, déclare urgent le transfert du cimetière à la condition que celui qui sert actuellement aux inhumations restera propriété communale. (Le 1er décembre 1859, les inhumations cesseront dans le cimetière de la Disse).

1857 - Le 10 mai, le conseil municipal assemblé en session ordinaire de mai vote une somme de douze cents francs pour l'achat d'une horloge, étant donné que celle qui existe, malgré diverses réparations est toujours détraquée et que ce serait mal dépenser les fonds que d'y faire encore de nouvelles réparations.

1859 :

- Le 25 novembre, délibération dans laquelle le conseil délibère de demander à l'autorité supérieure, l'autorisation de faire des fouilles par dessus Lameillade pour capter les eaux qui vont au Brux à Careneuve et à La Barthassade et d'en doter la commune. La dépense de la recherche des eaux est évaluée à 1000 à 1200 frs.

1861 :

- Erection de la Vierge de Notre Dame du Perissier par M. Vinas curé doyen de Notre Dame des Tables de Montpellier.

1864 :

- Pont sur l'Avenq

Le 29 mai délibération du conseil assisté des plus forts contribuables.
Le maire a donné lecture du rapport de M. l'agent voyer ordinaire de l'arrondissement de Lodève en date du 23 mars 1864 et approuvé par M. l'agent voyer chef le 26 mars suivant, concernant la construction d'un pont sur l'Avenq entre Montpeyroux et St Jean de Fos. Le projet est à l'étude et coûtera 11000 frs en y comprenant les remblais et les terrains à acquérir pour la rectification ou l'élargissement sur une étendue de 6 à 700 mètres.
Un secours de 2000 frs sur la subvention de l'état sera accordé il reste 9000 frs dont 3600 frs à la charge de St Jean de Fos et 5400 frs à la charge de Montpeyroux. Cette dernière commune suppléera à la dépense extraordinaire de 0,15 frs additionnels pendant trois années qui donneront une somme de 5400 frs.
Le conseil considérant les avantages résultants de la construction du pont donne un avis favorable et décide de voter les 0,15frs.
Finalement le conseil municipal de Montpeyroux ne votera les 10000 frs pour la construction de ce pont que le 7 septembre 1873.

- Projet d'une maison d'asile au Castellas.

Le 18 septembre, le conseil municipal assemblé, M. le maire donne lecture de la demande de M. l'Abbé Albe aumônier des Frères des écoles Chrétiennes demeurant à Montpellier, relative au projet qu'il a formé de construire sur la commune de Montpeyroux, son pays natal, un établissement religieux et charitable qu'il appellerait maison d'asile ; il demande d'acquérir l'ancien château et un terrain appartenant à notre commune qui est désigné sur le plan qui accompagne sa demande.
Le conseil municipal après avoir mûrement examiné la demande du dit Albe, le plan des lieux et la destination du terrain a été unanimement d'avis de vendre les terrains ci-dessus.

1866 :

- Bureau télégraphique.

Le 9 juillet, délibération du conseil municipal relative à la création d'un bureau télégraphique.
M. le maire a donné lecture au conseil de la lettre de M. l'Inspecteur des lignes télégraphiques de l'Hérault, en date du 26 juin dernier qui l'informe du désir

qu'il a de comprendre Montpeyroux dans les propositions qu'il a faire à M. le Directeur général pour l'établissement des bureaux télégraphiques à créer dans le Département.
Le conseil après avoir mûrement examiné cette proposition qu'il croit très avantageuse pour la commune sous tous les rapports décide à l'unanimité d'accepter l'offre faite par M. l'inspecteur. Il s'engage pour cela à mettre gratuitement à la disposition de l'administration des lignes télégraphiques dans le bâtiment de la mairie ou dans tout autre bâtiment municipal, une pièce spécialement affectée au bureau et à payer les sommes nécessaires pour la construction de la ligne de Montpeyroux à Clermont l'Hérault par Rabieux. Il déclare en outre prendre à sa charge la fourniture et l'entretien du mobilier, l'éclairage, le chauffage du bureau et toutes autres conditions qui pourront être imposées à la commune.
Le conseil charge en outre M. le maire de prendre à cet effet tous engagements nécessaires avec qui de droit.

- Accord pour le projet de construction de la ligne de chemin de fer Montpellier-Aniane-Rabieux et vote 6050 frs à fournir en dix annuités.

1867 :

- Le 10 février 1867 donation d'un terrain tènement du Plo section C à la fabrique de la Dysse pour la construction de l'école libre.

1869 :

- Le 15 février, le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Prességol Eusèbe, maire, le conseil considérant d'après la proposition du maire, la pénurie d'eau, les dangers que court le village pouvant être à moitié détruit en cas d'incendie, délibère de demander à l'autorité supérieure l'autorisation d'acheter une source excellente débitant cent litres à la minute et située sur la commune d'Arboras. La source appartient au sieur Galibert François qui en désire 10600 frs. Le maire dit que la commune peut faire cette dépense avec le produit des coupes qu'elle va faire dans 6 ou 7 ans.

1870 :

- Le 23 janvier assemblée du conseil municipal sous la présidence de M. Fouques Augustin, M. l'adjoint a donné lecture d'une lettre de M. le Sous Préfet de l'arrondissement en date du 12 novembre dernier et du rapport y annexé de M. l'agent voyer cantonal relatif au pont suspendu à construire sur l'Hérault entre Gignac et Lagamas sur le chemin d'intérêt de la commune n° 54, moyennant la concession d'un péage et d'une subvention fournie par les communes intéressées, dont celle de Montpeyroux, devrait fournir la somme de mille francs.

Le conseil municipal après avoir mûrement examiné cette question est d'avis que la commune de Montpeyroux pourrait fournir la somme de deux mille francs au lieu de mille, mais à la condition que la concession de péage serait retirée et que par conséquent le passage du pont serait gratuit.

1871 :

- Le 7 avril, délibération pour remplacer l'horloge du Barry pour un coût de 600 frs.
- Le 13 Juin, décision d'enlèvement du quai de la halle pour la rectification de la partie du chemin vicinal n° 9 de la Disse au pont du Barry.
- Le 12 novembre délibération pour demander un bureau de poste. Demande pour établir une bascule sur la place de l'horloge (Achat le 8 septembre 1872).

1872 :

- Délibération pour faire transférer le télégraphe de chez les frères à la mairie. Le télégraphe était dans l'établissement des frères chemin du Barry, au rez-de-chaussée, dans la salle qui touche le chemin Tremoulet.

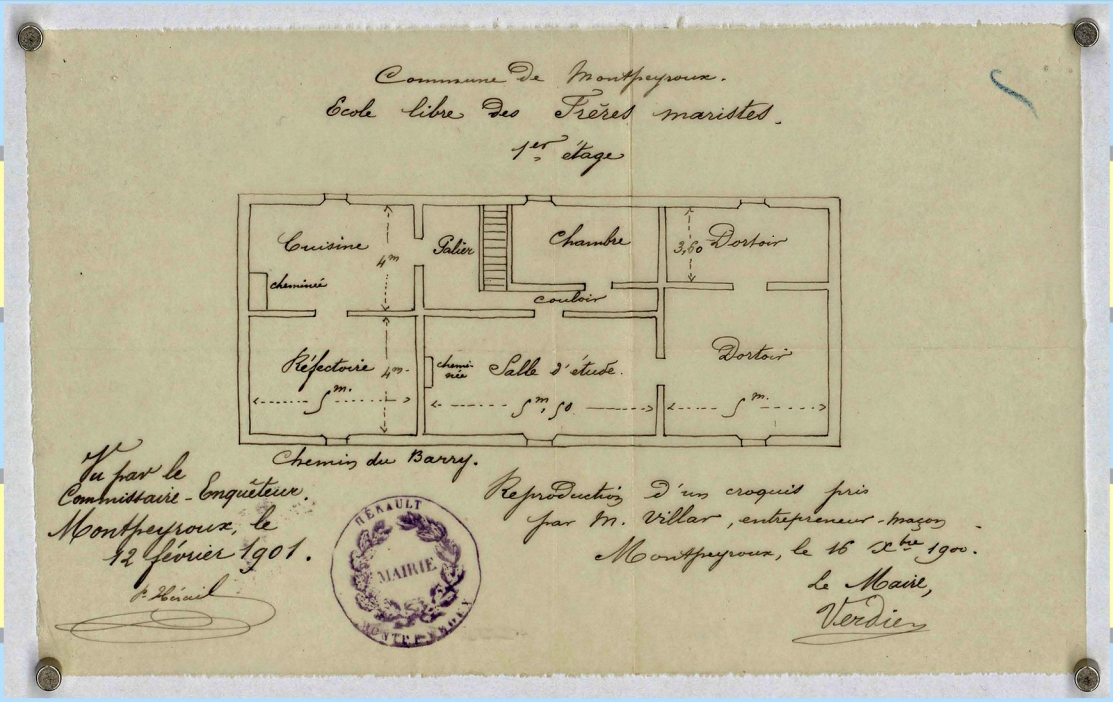

Ecole libre des Frères Maristes. (Document conservé aux Archives Départementales de l'Hérault , sous la cote 20173/15/4

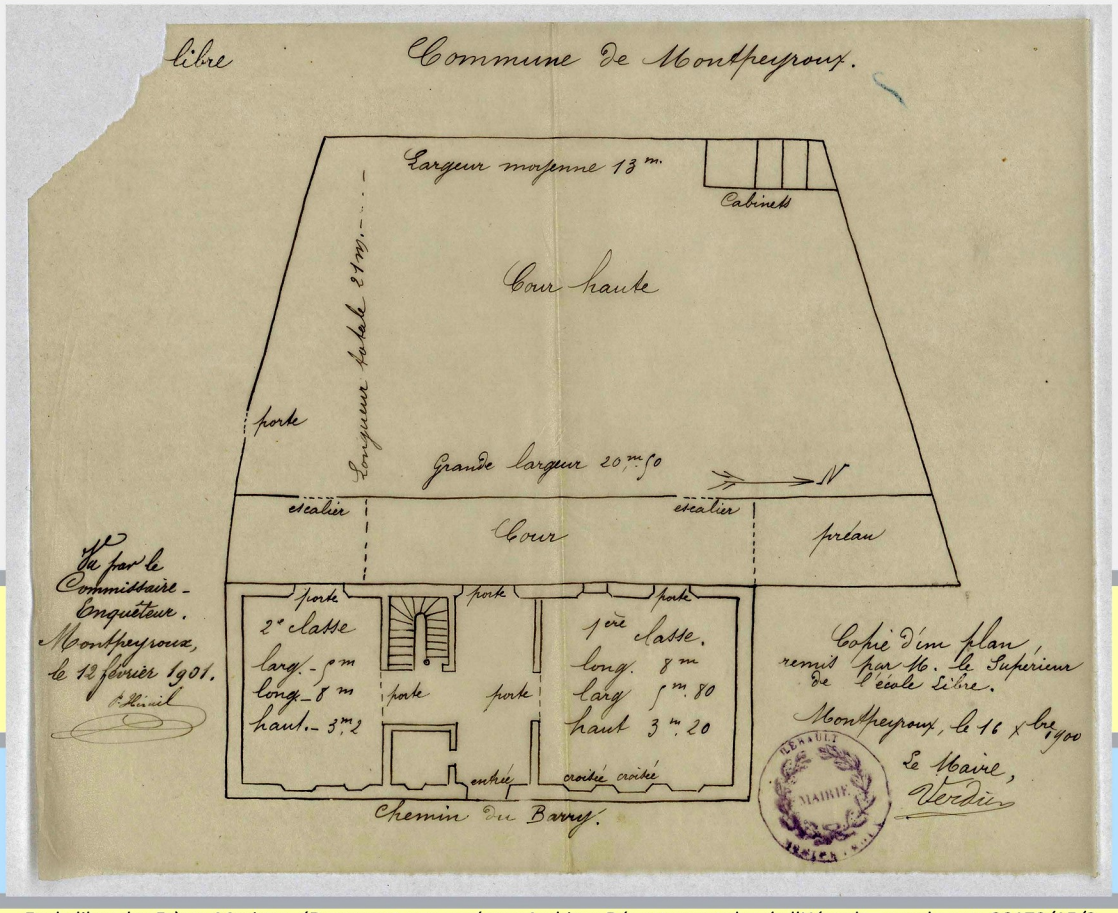

Ecole libre des Frères Maristes. (Document conservé aux Archives Départementales de l'Hérault , sous la cote 20173/15/3

- Le 23 novembre il est question de faire des fouilles aux Pradals pour rechercher de l'eau pour alimenter la commune.

1873 :

- Le 4 août, nouvelle demande au Préfet, et vote de 10.000 frs

- Le 2 mars, le conseil assemblé,

Le président donne lecture d'une lettre du sous préfet de Lodève disant que M. l'abbé Vinas curé de notre Dame qui vient de mourir, lègue à la cure de cette église une propriété qu'il possédait à Montpellier, faubourg de Lattes, à charge d'acquitter notamment douze messes par an dans la chapelle du Sacré Cœur au hameau de Lameillade. Le conseil tenant compte des sacrifices que s'est imposé de son vivant M. Vinas pour la dite chapelle délibère à l'unanimité pour demander que les douze messes soient annuellement célébrées dans la dite chapelle.

1874 :

- L'été 1874, la cloche fut refondue, le parrain fut M. Ch. Marquez maire. La marraine Marie-Jeanne Bezombes née Reynes. Elle s'appelle Marie Charlotte Jeanne. M. Camplo, Curé.

1875 :

- Le 15 octobre, rentrée au Castellas des sœurs bénédictines de St Sacrement (cloitrées).

1876 :

- Le 8 mai, crépissage de l'horloge. Changement de la bascule. Cette dernière se trouvait appuyée à l'horloge faisant face au midi. Elle fut changée vers le nord en face du Café de la Renaissance.

1879 :

- En 1879 fut créée la Société Musicale la Sainte Cécile.

Président Charles Marques avocat, maire.
Vice Président : Emile Moustelon, docteur médecin.
Sous-chef : Ernest Labry.

- Echo de Lodève du 27 juillet.

Montpeyroux - On nous écrit de cette localité : Notre couvent dirigé par les sœurs de St Joseph vient d'obtenir un nouveau succès aux examens pour le brevet de capacité qui vient d'avoir lieu à Montpellier. Deux de ses élèves, Melle Marie André de Montpeyroux et Melle Thomas de St André de Sangonis, ont été reçues.

Dans l'espace de quelques années, une douzaine de brevets de capacité ont été obtenus par les pensionnaires de ce couvent et ce chiffre serait bien plus considérable si la timidité et la modestie d'un certain nombre d'élèves ne les avaient pas empêchées, à la fin de leurs classes, d'affronter les épreuves des examens.

De tels résultats pour une petite commune comme Montpeyroux méritent d'être signalés et nous nous faisons un devoir d'exprimer publiquement aux religieuses si instruites, si dévouées, si modestes de St Joseph, tous les éloges et toute la reconnaissance qu'elles méritent à tant de titres.

1881 :

- Le 1er juillet, Mme Larré, Receveur, prend possession du bureau de poste créé en mai. On installe le dit bureau dans le local Anglade presque en face de l'église.

Notes Ernest LABRY - Archives Municipales de Montpeyroux
Archives Départementales

Récits condensés par : Claude GOUJON

A suivre.....

MONTPEYROUX 2030

Montpeyroux 2030 est une démarche citoyenne initiée en septembre 2020 par une équipe de villageois. Cette démarche de réflexion ouverte à tous est soutenue par la mairie. Les principales thématiques sont l'alimentation, l'eau, l'énergie, les déchets et les liens sociaux. Les articles ci-dessous sont issus de certains des groupes de réflexion qui se sont constitués.

Autour du 25 novembre 2020, car à la sainte Catherine tout arbre prend racine, un petit groupe de villageois a sillonné la campagne de Montpeyroux, armé de pioches, pour planter (au moins) un arbre chacun (de préférence un fruitier, mais pas que). Il s'agit de la première action concrète du Groupe Action Projet ou GAP "Arbres fruitiers", groupe de bénévoles qui cheminent dans la démarche citoyenne "Montpeyroux 2030". C'est une première action, modeste et réfléchie pour nous "déconfiner" et aller vers la campagne qui nous tient à cœur (dans le limite des kms autorisés, bien évidemment !) Voilà une belle idée pour terminer cette année " particulière " avec une note d'espoir et dire avec Jean Giono "quiconque a senti un jour de printemps sur les plateaux l'odeur amoureuse des fleurs de cerisier (de tilleul, grenadier, amandier, figuier) comprendra combien ça compte de fleurir souvent !

A bon entendeur, salut !

Après plusieurs années de compostage individuel dans son jardin, Alison Collins lance une expérimentation de bac à compostage partagé au Barry, en partenariat avec l'association Rébourdelis et le soutien du Projet Montpeyroux 2030.
Cette expérimentation s'est lancée samedi 16 Janvier 2021 avec la mise en place du bac à compostage partagé, suivie d'un atelier convivial où Alison a partagé ses connaissances et son savoir-faire avec ses voisins engagés dans l'expérimentation.

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter via dechets.montpeyroux2030@gmail.com

Nous vous rappelons que le Syndicat Centre Hérault propose, gratuitement, aux habitants de choisir entre une poubelle verte ou un bac à compostage individuel pour la gestion de leurs bio-déchets. Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Syndicat Centre Hérault au 04 67 88 18 46.

Le groupe alimentation à la cantine s'est regroupé autour d'un objectif : une cantine à l'empreinte carbone minimale !
La cantine est un moment très intéressant pour faire émerger une conscience à l'environnement et à la santé chez les enfants, à travers l'alimentation. Montpeyroux peut s'en saisir !
Bien sûr, la démarche s'inscrit sur du long terme (2030), avec la perspective d'une collaboration avec les représentants des parents d'élèves et l'équipe périscolaire.
Dans un premier temps, le groupe a travaillé sur deux questionnaires à destination des enfants et des adultes, parents et professionnels travaillant auprès des enfants. Ces questionnaires seront diffusés dès que possible.
En parallèle, le groupe s'intéresse à ce qui se fait au sein de la Communauté de Communes, afin de recueillir d'éventuels retours d'expérience.
Si ce projet vous intéresse, vous êtes les bienvenus pour nous rejoindre et nous soutenir !
Contact Blanche : 06.16.52.16.79

Le groupe ENERGIE vous invite à rejoindre un des Groupes Actions Projets suivants, créés au cours des premières réunions :

- GAP Partage d'information : développer des outils de partage de connaissance, informations et retours d'expérience entre les montpeyrousiens (choisir son fournisseur d'énergie, identifier les aides possibles pour ses projets de rénovation, photovoltaïque, chaudières à granulés, …)
- GAP Projets collectifs : étudier le montage de projets collectifs (photovoltaïque collectif en autoconsommation, production de granulés, …)
- GAP Mobilité motorisée : tester et communiquer sur les applications de covoiturage en cours de développement sur le territoire (Picholines, RezoPouce) ; connaître les avis et besoins des montpeyrousiens concernant les vélos et voitures électriques (enquêtes en cours via différents canaux de diffusion Facebook, listes de mail)
- GAP Mobilité douce : identifier des chemins empruntables à pied et à vélo pour relier les villes et villages voisins en sécurité

Si vous souhaitez contribuer à nos échanges et actions et/ou recevoir les formulaires d'enquête, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : energie.montpeyroux2030@gmail.com.
Lors du prochain Echo, nous vous ferons part de l'avancement de nos actions.

LA PROCHAINE JOURNEE ECO-CITOYENNE

AURA LIEU LE SAMEDI 5 JUIN 2021.

Cette année, les montpeyrousiens du Groupe « 0 déchet »
du Projet Montpeyroux 2030 vous proposent, en partenariat avec la mairie, la 1ère édition de la JOURNEE ECO-CITOYENNE sur le thème « Demain, 0 déchet ! », le SAMEDI 5 JUIN 2021.

Ainsi, **au-delà du ramassage des déchets** organisé par la mairie pour un village toujours plus propre, cette année nous vous proposerons des ateliers
sur le thème de la journée :

Fabriquez vos produits ménagers,
Apprenez les bonnes astuces pour générer moins de déchets au quotidien,
Testez vos connaissances en termes de tri des déchets,
Partagez un pique-nique convivial sans générer de déchets !

Si vous souhaitez renforcer notre équipe pour l'organisation de la journée éco-citoyenne « Demain, 0 déchet ! »,

Si votre association souhaite proposer un atelier, ou une activité pour la journée éco-citoyenne « Demain, 0 déchet ! »,

Contactez-nous via notre adresse mail :

dechets.montpeyroux2030@gmail.com.

Les couturières bénévoles de Montpeyroux propose de participer à la journée éco-citoyenne.
Pour se faire, elles font un appel aux dons de tissus et de vieux draps.
Merci de contacter Alison au 06 20 03 41 24

Soirée films

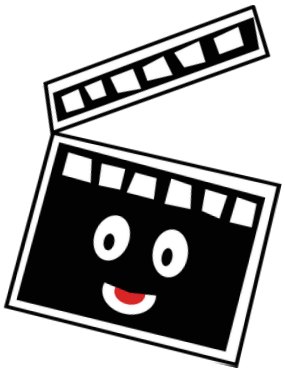

Salle Du Couvent

Jeudi 25 mars 2021

A L'occasion du festival

« La Fête du Court Métrage »

Nous vous proposons un programme de

films courts pour grands.

Entrée gratuite à partir de 18h45

Le Programme commencera à 19h00

Cependant, il est possible que les conditions sanitaires ne nous permettent pas d'ouvrir la salle des fêtes.

Dans ce cas, vous pourrez le programmer par mail et le regarder chez vous.

Si vous souhaitez recevoir ce programme, merci de nous envoyer un message pour nous en informer.

alison.collins@wanadoo.fr

Plus d'infos :

http://portail.lafeteducourt.com

Organisé par les associations :

« Lune Noire »

« Rebourdélis »

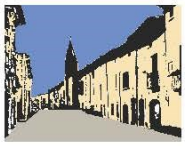

Les Projets 2021 de l'Amicale Meillade

C'est en souhaitant que 2021 permette au monde associatif de reprendre le plus possible ses activités, que nous vous présentons nos projets.

- Nous espérons bien pouvoir enfin nous retrouver autour de notre repas de quartier cette année afin que, petits et grands, nouveaux venus et anciens du quartier (mais pas que ;-), puissent tous se rencontrer !
- Nous avons également pour projet cette année de relancer la confection des oreillettes typiques du quartier.
- Nous réfléchissons aussi à la reprise d'un temps festif, à adapter à la situation d'aujourd'hui.

Parce que nous croyons que c'est en faisant des choses ensemble que notre quartier pourra préserver sa solidarité au sein du village.

Bien entendu, comme d'habitude, nous invitons toutes les personnes intéressées à venir vers nous pour participer à cette animation de quartier que l'Amicale Meillade porte depuis de longues années🙂
A très bientôt !
Amicalement

Pierre Puginier
Président

Pour nous joindre : 07 50 99 24 57

Malgré la présence tenace du virus et de la pandémie,

notre association L'atelier du lundi programme avec optimisme ses activités à venir pour 2021 :
Notre exposition annuelle salle du Couvent est prévue du 24 avril au 2 mai.
Nous envisageons aussi de faire une braderie à la rentrée de l'été.

Côté sorties et voyages:
Plusieurs destinations pour la journée sont envisagées.
Destinations ouvertes à tous Montpeyrousiens ADHERENTS ou NON. Nous ferons un choix suivant les possibilités requises pour l 'organiser.
Les destinations avancées sont :

- En journée les carrières de Lumières aux Baux et repas au Pont du Gard
- ou La réserve des bisons et escapade en petit train dans le site de Montpellier le Vieux
- ou vers Sète avec visite du musée, repas sur Sète et ballade commentée par un sétois sur les canaux de la ville.
- En outre des visites de musées avec déplacement en covoiturage à Lodève, Montpellier, ou autres dans un périmètre proche seront proposées.
- Pour suivre les informations consultez nos articles à venir sur l 'Écho ou appelez au 06.76.53.86.03 chez Mme Marie France Goujon
- Notre voyage sur plusieurs jours est ouvert aux seuls adhérents de l'association, les projets sont en étude sur : Madrid, Le Puy du Fou et sa région, Paris insolite. Les adhérents seront informés au moment voulu.
  Nous espérons et attendons avec impatience la reprise normale de nos activités, le plaisir de se retrouver et de partager ces moments agréables et joyeux.
- L'ATELIER DU LUNDI vous envoie plein d'ondes positives et surtout toutes nos amitiés.

Association St Etienne au Cœur

Coup de balai pour en finir avec 2020 !

Pour fêter la bienvenue de 2021 un groupe de très jeunes ont bravé le froid et ont retroussé leurs manches pour réveiller la Chapelle de St Etienne de sa torpeur.

Avec des sourires derrière les masques, des enfants de 4 à 10 ans ont balayé et lavé l'intérieur et ramassé branches et feuilles à l'extérieur.

Merci à eux !

Bienvenue 2021 en espérant que d'autres activités seront possibles pour l'Association St Etienne au Cœur !!!

Zoé Tronc (trésorière)

La «Dysse Animée» reprend ses projets pour 2021

Après une année tristounette qui a connu plusieurs annulations, espérons que 2021 nous permette de suivre nos envies et d'organiser des actions telles que nous les aimons et nous les chérissons.
L'association va donc reprendre, cette année, ses projets tels qu'assemblée générale, **vide-grenier** au printemps**,** repas de quartier en été, concert en automne, et fenêtres d'avent en hiver**.** Nous ne manquerons pas de vous communiquer le calendrier des prochaines manifestations dès qu'il sera défini .

Un vide-grenier de printemps tant attendu

Nous allons tout mettre en oeuvre pour organiser dans quelques semaines le vide-grenier du printemps, rue de la Dysse et rues avoisinantes, dans le respect des mesures sanitaires en cours.

«Fenêtres de l'Avent 2020» : un succès pour cette deuxième édition

L'association « Dysse animée » a renouvelé l'opération **« Fenêtres d'Avent »** du 1er au 24 décembre dernier. Pour cette nouvelle année, **26 familles** ont développé leur créativité pour donner aux fenêtres de leur maison un habit de fêtes de Noël. L'association remercie toutes les personnes ayant participé à cette animation et contribué ainsi à sa réussite.

A vous toutes et à tous les ami(e)s de notre association

Le 1er janvier 2020 nous nous sommes souhaités plein de belles choses, celles de nous rencontrer, de partager de bons repas festifs, de belles sorties et de beaux voyages, sans oublier de profiter au mieux de notre vie avec notre famille et nos ami(e)s.

Mais nous ne sommes pas maître de notre destin et un sale virus est venu nous le rappeler ce qui a chamboulé notre existence routinière.

Ce que sera 2021 nul ne peut le prédire. Alors nous l'attendrons avec beaucoup d'humilité mais sans perdre courage.

Quoiqu'il arrive, tous les membres de notre association restons mobilisés et à votre écoute en attendant la reprise tant espérée.

Les bénévoles de notre association *Les Seniors de la Vallée Dorée Cœur d'Hérault* vous présentent leurs vœux pour cette nouvelle et drôle d'année.

Protégez-vous et prenez soin de vous, toute l'équipe vous attend avec impatience.

Au plaisir de se retrouver en 2021 pour en profiter ensemble.

Votre responsable de la commune = Mariethé GASCON

Votre président = Alain STRIDE

TRIBUNE LIBRE

C'est avec plaisir que nous inaugurons ce nouvel espace, désormais imposé par le législateur, pour l'expression des élus n'appartenant pas à la majorité ! Cela fera bientôt un an qu'un tiers des suffrages exprimés se sont portés sur la liste « Montpeyroux Pour Tous » et sur son programme. Il nous tient à cœur de les représenter au mieux au sein du conseil municipal, d'être une force de proposition constructive. Nous avons, ainsi, soutenu une majorité des points soumis au vote par M. Le Maire. Mais nous avons aussi fait part de notre désapprobation quand, tout simplement, nous n'étions pas d'accord avec ce qui était proposé. En effet, savoir ce qui est dans l'intérêt du village n'appartient pas qu'à un seul groupe. C'est dans la discussion, l'échange de points de vue, parfois opposés, que cela se détermine. Démocratiquement.

Forte de cet état d'esprit, l'équipe de « Montpeyroux Pour Tous », épaulée par de nombreux habitants, a lancé une enquête auprès de tou.te.s les Montpeyrousien.ne.s sur le projet de future Z.A.C. Nous voulions savoir ce que vous en pensiez. Les résultats, très clairs (!), ont montré une forte réticence des personnes interrogées et un réel manque d'information. Nous avons alors relayé ce besoin de réfléchir, posément, avant de se jeter, de façon quasi-irrémédiable, dans la création de la Z.A.C. Notre démarche, vos interrogations, n'ont manifestement pas su freiner le processus comme l'a montré le conseil municipal du 26 janvier.

[Ne pouvant développer notre argumentation sur une page entière comme nous l'avions demandé, nous vous donnons rendez-vous pour la suite sur notre site https://montpeyroux-pour-tous.fr. Vous y trouverez aussi le moyen de nous contacter pour réagir, faire vos propositions.]

Vos élus de « Montpeyroux Pour Tous »

LES CINQ SENS : 2 L'ODORAT

NEZ AU VENT

Contrairement à l'ouïe qui enregistre les bruits qui nous entourent et que nous provoquons bien souvent... (A propos de bruit, une petite parenthèse pour vous dire que si j'aime le bruit, point trop n'en faut et je tiens à préciser que les lois françaises, bien faites, limitent décibels et heures où l'on peut manifester bruyamment que l'on existe. Aussi, je respecte au maximum la paix et le repos de mes voisins.)... l'odorat, donc, est un sens totalement indépendant de notre volonté et saisit, sans qu'on l'y force d'aucune manière, tous les bouquets bons et moins bons qui lui passent sous le nez.

Les odeurs sont chez moi sources d'images, de souvenirs. Ainsi, dès que je pénètre dans un bois d'Eucalyptus, les senteurs des magnifiques forêts du Portugal viennent raviver en ma mémoire le souvenir des voyages que nous avons fait avec l'homme de ma vie et nos enfants dans ce pays aux paysages si changeants.

Lorsqu'il m'arrive de passer près d'une scierie, je me revois, enfant, dans l'atelier de mon grand-père, menuisier de son métier et je sens encore l'odeur des copeaux et de la sciure laissés par le rabot passé sur les planches fraîchement débitées.

Les odeurs de la campagne me ramènent aux fragrances des parfums, poivrés ou délicats, entêtants ou enivrants qui m'envoûtent dès que je mets les pieds dans une parfumerie. J'essaye alors de deviner quelles fleurs, quelles plantes, quels aromates, ont pu, grâce à l'alchimie magique élaborée par les "nez" des ateliers des parfumeurs, composer ces sublimes effluves.

L'iode de la mer me transforme en Commandant Cousteau et me voilà partie à la recherche du fond des océans. Mes découvertes se limitent à quelques coquillages ou à des galets roulés par la mer, ramassés sur les plages.

Même la montagne a ses odeurs : celles des grands espaces blancs, vierges de tout passage ou au printemps, celles des mille fleurs parsemant de taches de couleurs vives les alpages.

Les livres ont une odeur caractéristique. Leurs pages transportent avec elles leur âge. Blanches ou jaunies par le temps, l'odeur du papier me fait penser aux vieux grimoires des contes pour enfants où à la vie tumultueuse des héros de romans.

Bien sûr, les odeurs que j'aime par-dessus tout sont celles de ma maison. Le linge fraîchement lavé, étendu au vent pour sécher, la chaleur du fer à repasser sur les vêtements propres, les produits de nettoyage, la cire que je passe une fois au moins par trimestre juste pour le plaisir de sentir le mélange de cire d'abeille et d'essence de térébenthine. Et surtout, surtout, le fumet des plats mijotés, des pâtisseries concoctées par l'homme de ma vie.

Ah l'odorat, sens omniprésent dans notre vie, que de belles choses il nous raconte.

MOANGI